

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,

Vendredi 08 octobre 2021, vont avoir lieu les élections de vos représentants au Conseil d'Administration du collège de 9 h 00 à 13 h 00.

1 liste de 7 candidats a été constituée.

Il est apporté les précisions suivantes :

- a) L'élection a lieu au scrutin de liste **SANS PANACHAGE NI RADIATION**. Vous vous prononcez pour la liste entière sans rayer de nom ni en rajouter sinon votre bulletin serait nul.
- b) Chaque responsable légal est électeur et éligible. Tous les responsables sont donc concernés, quelle que soit leur situation, c'est-à-dire qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés.
Chaque responsable ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits au collège.

**IL EST SOUHAITABLE QUE LA PARTICIPATION SOIT IMPORTANTE.
LE VOTE PAR CORRESPONDANCE EST DONC VIVEMENT CONSEILLÉ**

(Lettre postée ou apportée par les enfants) à condition de procéder comme suit :

- ① Le bulletin de vote choisi ne comportant ni rature ni surcharge sera glissé dans l'enveloppe de couleur bleue (fournie) et qui ne comportera aucun signe.
- ② Cette enveloppe sera placée dans l'enveloppe de couleur blanche fournie également qui sera cachetée. (Elle porte déjà l'adresse du collège).

ATTENTION : N'oubliez pas de compléter dans le cadre prévu à cet effet :

- Le nom de l'élève, sa classe
 - Votre nom
 - Votre adresse
 - Votre signature

Le vote devra parvenir au collège le 8 octobre 2021 avant 13 h 00.

G. LOTTERIE,
Principale



LE MATERIEL DE VOTE (une enveloppe kraft contenant une petite enveloppe bleue*, une enveloppe blanche pré-imprimée*, un bulletin de vote*, une profession de foi et une information sur le médiateur) A ÉTÉ REMIS A VOTRE ENFANT LE VENDREDI 01 OCTOBRE.

* Doublé quand les 2 parents ont la même adresse.